

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 161

présenté par
M. Kamardine et Mme Louwagie

ARTICLE 6**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Emploi outre-mer	-8 000 000	0	-8 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	+8 000 000	0	+8 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte-tenu d'un coût de la vie largement supérieur à Mayotte par rapport à la moyenne nationale, il est proposé de flécher 8 millions d'euros supplémentaires vers les crédits du programme « Conditions de vie outre-mer ». Cela permettra d'augmenter la valeur nominale du « chèque alimentaire » à Mayotte qui fait face à une inflation qui impacte en particulier le panier de la

ménagère. Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits du programme « Emploi outre-mer » de la mission « Outre-mer ».